

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : FEDERALE ASSURANCE - Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie

Forme juridique¹ : Association d'assurances mutuelles

Adresse : RUE DE L'ETUVE

N° : 12 Boîte :

Code postal : 1000

Commune : BRUXELLES

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Adresse Internet² : http://www.Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

408183324

DATE 2025/10/23 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 31/03/2026
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 2025/01/01 au 2025/09/30
Exercice précédent du 2024/01/01 au 2024/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont/ ne sont pas**⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de ⁵:Sont joints aux présents comptes annuels² :

Nombre total de pages déposées :

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

- 3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
- 4 Biffer la mention inutile.
- 5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

de SCHREVEL Frederic Avenue Dr. Edmond Cordier 1 1160 BRUXELLES, President, Dirigent d'entreprise (13/05/2025 - 31/03/2026)

DE TROCH Tom Elizabetlaan 181 Bus 32 8300 KNOKE-HEIST, Afgevaardigd bestuurder, Afgevaardigd bestuurder (09/05/2023 - 31/03/2026)

VERGEYLEN Veronique Avenue des Alouettes 25 1150 BRUXELLES, Administrateur-directeur, Administrateur-directeur (13/05/2025 - 31/03/2026)

BOLLEN Jean-Marie Fazantenlaan 4 3621 REKKEM, Bestuurder-directeur, Bestuurder-directeur (09/05/2023 - 31/03/2026)

BRAET Jean-Baptiste Della Faillelaan 49 2020 ANTWERPEN, Ondervoorzitter Bestuurder, Bedrijfsleider (12/05/2020 - 31/03/2026)

PLATTEUW Dieter Keirselaarstraat 2b 8770 INGELMUNSTER, Bestuurder, Bedrijfsleider (14/05/2024 - 31/03/2026)

THOLLEBEKE Bruno Groenstraat 158 9400 NINOVE, Bestuurder, Bedrijfsleider (09/05/2023 - 31/03/2026)

VANDERSTRAETEN Michel Ketelstraat 10 3560 LUMMEN, Bestuurder, Bedrijfsleider (12/05/2020 - 31/03/2026)

DE LONGUEVILLE Philippe Chaussee de Bruxelles 58 1400 NIVELLES, Administrateur independant externe, Dirigeant d'entreprise (14/05/2024 - 31/03/2026)

MAEYAERT Philip - Broekstraat 20 3945 HAM, Administrateur independant externe, Dirigeant d'entreprise (13/05/2025 - 31/03/2026)

SMEDTS Kristien Beukenlaan 24 3001 HEVERLEE, Externe onafhankelijke bestuurder, Bedrijfsleider (14/05/2024 - 31/03/2026)

Reviseurs d' Entreprises SRL (B00025) Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem Représenté par Bianca CHANG (A02649)

TVA			C-ass 2.2
-----	--	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / **n'ont pas**^{*} été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. A.La tenue des comptes de la société **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(*) Biffer ce qui ne convient pas.

(**) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	---

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	58.831.151	105.422.459
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	7.890.650	9.023.276	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	0	0
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	0	0
II. Immobilisations incorporelles	212	7.890.650	9.023.276	2. Capital non appelé (-)	111.2	(0)	(0)
1. Goodwill	212.1	0	0	II. Primes d'émission	112	0	0
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	7.890.650	9.023.276	III. Plus-value de réévaluation	113	0	46.623.948
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	47.852.692	47.852.692
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	2.315.221.170	2.330.752.927	1. Réserve légale	114.1	570.000	570.000
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	0	6.686.646	2. Réserves indisponibles	114.2	22.162.669	22.162.669
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	0	0	a) pour actions propres	114.21	0	0
2. Autres	221.2	0	6.686.646	b) autres	114.22	22.162.669	22.162.669
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	449.595.266	488.122.412	3. Réserves immunisées	114.3	820.367	820.367
Entreprises liées	222.1	445.645.266	482.672.412	4. Réserves disponibles	114.4	24.299.656	24.299.656
1. Participations	222.11	171.120.062	210.389.594	V. Résultat reporté	115	10.978.459	10.945.819
2. Bons, obligations et créances	222.12	274.525.204	272.282.817	1. Bénéfice reporté	115.1	10.978.459	10.945.819
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	3.950.000	5.450.000	2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
3. Participations	222.21	100.000	100.000	VI. -	-		
4. Bons, obligations et créances	222.22	3.850.000	5.350.000	B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	12	60.000.000	60.000.000
III. Autres placements financiers	223	1.865.625.904	1.835.943.870	Bbis. Fonds pour dotations futures	13	172.266.570	181.252.867
1. Actions, parts et autres titres à							
à revenu variable (état n°1)	223.1	118.207.936	164.124.912	C. Provisions techniques (état n°7)	14	2.125.040.927	2.080.647.152
2. Obligations et autres titres à				I. Provisions pour primes non			
revenu fixe (état n°1)	223.2	1.437.168.575	1.369.522.735				

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	0	0	acquises et risques en cours	141	0	0
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	0	0	II. Provision d'assurance 'vie'	142	2.097.368.528	2.054.938.741
5. Autres prêts	223.5	310.249.393	302.296.223	III. Provision pour sinistres	143	16.775.636	18.147.483
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6	0	0	IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	144	7.808.112	7.459.485
7. Autres	223.7	0	0	V. Provision pour égalisation et catastrophes	145	0	0
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	0	0	VI. Autres provisions techniques	146	3.088.652	101.442
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	25.924.492	24.771.355	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	15	25.924.492	24.771.355
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	24	2.479.875	2.299.809	E. Provisions pour autres risques et charges	16	0	0
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	0	0	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	0	0
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	0	0
III. Provision pour sinistres	243	2.479.875	2.299.809	III. Autres provisions (état n°6)	163	0	0
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	244	0	0	F. Dépôts reçus des réassureurs	17	2.682.016	2.682.016
V. Autres provisions techniques	245	0	0				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/... (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
E. Créances (états n°18 et 19)	41	77.259.244	62.346.828	G. Dettes (états n°7 et 18)	42	33.460.348	33.157.663
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	12.895.077	7.210.090	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	1.820.445	1.240.715
1. Preneurs d'assurance	411.1	11.216.403	5.343.257	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	1.140.018	475.036
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	1.670.389	1.737.461	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	8.285	129.372	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	96.912	663.060	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	64.267.255	54.473.679	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	0	0
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	30.499.885	31.441.912
				1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	1.342.855	1.556.891
F. Autres éléments d'actif	25	10.343.707	24.437.672	a) impôts	425.11	155.810	146.911
I. Actifs corporels	251	0	754	b) rémunérations et charges sociales	425.12	1.187.045	1.409.980
II. Valeurs disponibles	252	10.343.707	24.436.918	2. Autres	425.2	29.157.030	29.885.021
III. Actions propres	253	0	0				
IV. Autres	254	0	0				
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431/433	40.120.264	38.022.282	H. Comptes de régularisation (état n°8)	434/436	1.033.897	3.720.635
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	32.053.494	25.612.311				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	8.066.770	12.409.971				
TOTAL	21/43	2.479.239.402	2.491.654.148	TOTAL	11/43	2.479.239.402	2.491.654.148

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	2.011.361	2.166.059
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	3.139.670	3.326.405
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	(1.128.309)	(1.160.346)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	710.3	0	0
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	710.4	0	0
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	711	0	0
2bis. Produits des placements	712	191.823	260.165
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	180.889	245.535
aa) entreprises liées	712.11	180.889	245.535
1° participations	712.111	180.889	245.535
2° bons, obligations et créances	712.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	0	0
1° participations	712.121	0	0
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b)	Produits des autres placements	712.2	10.934	14.629
aa)	produits provenant des terrains et constructions	712.21	0	0
bb)	produits provenant d'autres placements	712.22	10.934	14.629
c)	Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	0	0
d)	Plus-values sur réalisations	712.4	0	0
3.	Autres produits techniques nets de réassurance	714	0	0
4.	Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(774.423)	(1.460.611)
a)	Montants payés nets	610.1	1.274.673	1.493.631
aa)	montants bruts (état n°10)	610.11	1.549.118	2.007.517
bb)	part des réassureurs (-)	610.12	(274.445)	(513.886)
b)	Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	-500.250	-33.020
aa)	variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	-385.564	-234.019
bb)	variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	-114.686	200.999
5.	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611	0	0

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(0)	(0)
7. Frais d'exploitation nets (-)	613	(818.868)	(892.245)
a) Frais d'acquisition	613.1	354.833	473.111
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	555.540	740.719
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	(91.505)	(321.585)
7bis. Charges des placements (-)	614	(59.175)	(138.576)
a) Charges de gestion des placements	614.1	59.175	138.576
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	0	0
c) Moins-values sur réalisations	614.3	0	0
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	616	(62.736)	(75.719)
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	619	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
10. Résultat du compte technique non vie			
Bénéfice (+)	710 / 619	487.983	0
Perte (-)	619 / 710	(0)	(140.927)

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1.	Primes nettes de réassurance	720	151.750.629	182.484.277
	a) Primes brutes (état n°10)	720.1	152.482.266	183.456.082
	b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	(731.638)	(971.805)
2.	Produits des placements	722	88.276.189	106.422.516
	a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	13.278.028	20.053.828
	aa) entreprises liées	722.11	13.018.923	20.042.959
	1° participations	722.111	5.763.896	9.079.417
	2° bons, obligations et créances	722.112	7.255.027	10.963.542
	bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	259.105	10.869
	1° participations	722.121	0	0
	2° bons, obligations et créances	722.122	259.105	10.869
	b) Produits des autres placements	722.2	48.232.238	64.892.627
	aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	88.934	1.565.533
	bb) produits provenant d'autres placements	722.22	48.143.304	63.327.094
	c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	1.790.187	408.780
	d) Plus-values sur réalisations	722.4	24.975.736	21.067.280
3.	Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	723	3.735.687	3.791.865

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4.	Autres produits techniques nets de réassurance	724	153.503	1.348.884
5.	Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	(138.596.477)	(163.994.839)
a)	Montants payés nets	620.1	139.648.141	162.987.897
aa)	montants bruts	620.11	139.692.565	163.584.191
bb)	part des réassureurs (-)	620.12	(44.424)	(596.294)
b)	Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	-1.051.664	1.006.942
aa)	variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	-986.283	825.734
bb)	variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	-65.381	181.209
6.	Variation des autres provisions techniques, nette de de réassurance (augmentation -, réduction +)	621	-47.024.309	-51.766.176
a)	Variation de la provision d' assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	-42.910.115	-51.235.489
aa)	variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance(augmentation - , réduction +)	621.11	-42.910.115	-51.235.489
bb)	variation de la provision d' assurance 'vie', part des réassureurs			

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
(augmentation +,réduction -)		621.12	0	0
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)		621.2	-4.114.194	-530.688
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)		622	(348.626)	(-878.794)
8. Frais d'exploitation nets (-)		623	(29.960.520)	(37.891.055)
a) Frais d'acquisition		623.1	11.028.002	14.239.800
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)		623.2	0	0
c) Frais d'administration		623.3	18.932.517	23.926.218
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)		623.4	(0)	(274.963)
9. Charges des placements (-)		624	(33.107.467)	(19.122.653)
a) Charges de gestion des placements		624.1	1.923.240	2.999.222
b) Corrections de valeurs sur placements		624.2	29.910.096	12.926.373
c) Moins-values sur réalisations		624.3	1.274.131	3.197.057
10. Corrections de valeur sur placements du poste D.				

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
	de l'actif (charges) (-)	625	(2.387.314)	(3.206.471)
11.	Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	(815.183)	(1.693.185)
12.	Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	627	(0)	(0)
12bis.	Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)	628	8.986.297	-16.200.000
13.	Résultat du compte technique vie			
	Bénéfice (+)	720 / 628	662.409	1.051.956
	Perte (-)	628 / 720	(0)	(0)

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)			
Bénéfice (+)	(710 / 619)	487.983	0
Perte (-)	(619 / 710)	(0)	(140.927)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)			
Bénéfice (+)	(720 / 628)	662.409	1.051.956
Perte (-)	(628 / 720)	(0)	(0)
3. Produits des placements	730	160.717	893.944
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	99.131	457.131
b) Produits des autres placements	730.2	10.660	13.988
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	10.660	13.988
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	730.4	50.926	422.824
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	0	0

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
5.	Charges des placements (-)	630	(1.911.552)	(2.805.552)
	a) Charges de gestion des placements	630.1	1.892.301	2.547.645
	b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	0	0
	c) Moins-values sur réalisations	630.3	19.251	257.907
6.	Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	(0)	(0)
7.	Autres produits (état n° 13)	732	1.202.093	1.827.816
8.	Autres charges (état n° 13) (-)	632	(515.028)	(506.120)
8bis.	Résultat courant avant impôts			
	Bénéfice (+)	710 / 632	86.622	321.117
	Perte (-)	632 / 710	(0)	(0)
9.	-	-		
10.	-	-		
11.	Produits exceptionnels (état n° 14)	733	0	0
12.	Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	633	(49.286)	(268.769)
13.	Résultat exceptionnel			
	Bénéfice (+)	733 / 633	0	0
	Perte (-)	633 / 733	(49.286)	(268.769)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
14. -	-		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-4.696	-10.554
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	0	0
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 635	32.640	41.793
Perte (-)	635 / 710	(0)	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	0	0
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	(0)	(0)
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 636	32.640	41.793
Perte (-)	636 / 710	(0)	(0)

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/.. (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A.	Bénéfice à affecter	710 / 637.1	10.978.459	10.955.351
	Perte à affecter (-)	637.1 / 710	(0)	(0)
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	32.640	41.793
	Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	(0)	(0)
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	10.945.819	10.913.557
	Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	(0)	(0)
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	737.2 / 737.3	0	0
	1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
	2. sur les réserves	737.3	0	0
C.	Affectations aux capitaux propres (-)	637.2 / 637.3	(0)	(0)
	1. au capital et aux primes d'émission	637.2	0	0
	2. à la réserve légale	637.31	0	0
	3. aux autres réserves	637.32	0	0
D.	Résultat à reporter			
	1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	(10.978.459)	(10.945.819)
	2. Perte à reporter	737.4	0	0
E.	Intervention d' associés dans la perte	737.5	0	0
F.	Bénéfice à distribuer (-)	637.5 / 637.7	(0)	(9.532)
	1. Rémunération du capital	637.5	0	0
	2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
	3. Autres allocataires	637.7	0	9.532

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
		1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	10.451.423	7.354.415	164.310.329
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021			8.218.113
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	()	7.354.415)	47.487.646)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			49.121.383
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025			-822.117
Au terme de l'exercice	8.01.03	10.451.423	0	173.340.062
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			49.121.383
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053	()	()	0)
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			-49.121.383
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	1.428.147	667.770	2.220.000
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	1.132.626		
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()	()
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084	()	667.770)	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09	2.560.773	0	2.220.000
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			822.117
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			-822.117
Au terme de l'exercice	8.01.12			0
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	7.890.650	0	171.120.062

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placen

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	275.282.817	200.000	7.807.750
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	4.500.000		
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(2.257.613)	()	(1.500.000)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			-2.457.750
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	277.525.204	200.000	3.850.000
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	3.000.000		2.457.750
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081			
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()	()
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084	()	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085			-2.457.750
Au terme de l'exercice	8.01.09	3.000.000	0	0
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10		100.000	
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12		100.000	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	274.525.204	100.000	3.850.000

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placen

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés	
		C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	181.564.274	1.435.744.784
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	8.01.021	35.722.755	364.988.243
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022		
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(81.288.171)	(288.759.590)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024		-45.467.143
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	-7.986.428	
Au terme de l'exercice	8.01.03	128.012.429	1.466.506.294
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04	0	
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.051		
. Acquises de tiers	8.01.052		
. Annulées (-)	8.01.053		
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054		
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	11.920.592	66.222.049
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.081	868.052	8.582.812
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082		
. Acquis de tiers	8.01.083		
. Annulés (-)	8.01.084	3.644.151	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085	0	-45.467.143
Au terme de l'exercice	8.01.09	9.144.493	29.337.719
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10	5.518.771	
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11	-4.858.771	
Au terme de l'exercice	8.01.12	660.000	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES			
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13		
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14		
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	118.207.936	1.437.168.576

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994

(comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux

(compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
ACM Luxembourg S.A R.L, Laang Roepper 1, 7475 SCHOOS - Luxembourg - B 263.624			33,33	31/12/2024	EUR	1,02	-7,00
Amindis S.A., Rue du Bosquet 15, 1348 Louvain-La-Neuve - BE 0441.784.223			60,00	31/12/2024	EUR	4,66	466,00
BDM N.V., Entrepotkaai 5, 2000 Antwerpen - BE 0754.482.925			100,00	31/12/2024	EUR	2,70	716,00
Brooklyn by Eaglestone S.A.R.L., Rue Goethe 40, L-1670 Luxembourg - B 240.747			38,92	31/12/2024	EUR	5,43	2,16
CDA Solutions S.R.L., Boulevard du Jubile 86, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN BE 0781.383.005			100,00	31/12/2024	EUR	116,00	21,45
Clos Moliere S.R.L., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 1005 061 639			100,00	31/12/2024	EUR	10,19	-2,04
Federale Invest S.A., Rue de l'industrie 44, 1040 BRUXELLES - BE 0832.372.143	33.840,00	59,90	40,10	30/09/2025	EUR	74,51	-891,00
Federale Management S.A., Boulevard F.W. Raiffeisen 15, L-2411 Luxembourg - B 76 5	5.000,00	100,00		30/06/2025	EUR	635,00	497,00
Federale REIM S.A., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 0825.774.262	145.449,00	55,20	23,13	31/12/2024	EUR	275,82	13,17
FM properties S.A., Rue des Anglais, 6 A, 4430 Ans - BE 0647.517.560			50,00	31/12/2024	EUR	634,00	564,00
Fonciere Cents, Avenue du Swing, 12 , 4361 Sanem - Luxembourg			100,00	31/12/2024	EUR	-2,09	-440,00
Fonciere du Pre-Aily S.A., Rue des Anglais, 6 A, 4430 Ans - BE 0542.904.347	200,00	33,33		31/12/2024	EUR	1,95	309,00
FRE Entzecklung Letzeburg, Avenue du Swing, 12 , 4361 Sanem - Luxembourg - B 229 476			100,00	31/12/2024	EUR	-274,00	-72,00
Galerie des Nations, Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 1022.570.733			83,50	-	EUR	0,00	0,00
Hessenplein S.A., Rue de l' Etuve, 12 □, 1000 BRUXELLES - BE 0769 346 095	100,00	100,00		31/12/2024	EUR	-1,10	-2,36
Jacques Meuwese & Kriss Gulbis S.A., Avenue Winston churchill 118A, 1180 UCCLE BE 0872.903.493			24,19	31/12/2024	EUR	2,75	971,00
Jeco.be S.R.L., Avenue Winston churchill 118A, 1180 UCCLE BE 0597.800.409			100,00	30/09/2024	EUR	905,00	132,00
Kampoos S.A., Avenue du Swing 12, 4367 BELVAUX - Luxembourg - B 139 947			100,00	31/12/2024	EUR	15,53	663,00
Magritte Immo S.A., Rue des Anglais 6A, 4430 ANS - B 1002 173 712			33,33	31/12/2024	EUR	29,00	-32,00
Optimco N.V., Sneeuwbeslaan 14, 2610 Wilrijk - BE 0862.475.005			99,91	31/12/2024	EUR	423,00	-7,61

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Picturae One S.A., Rue des Anglais, 6 A , 4430 Ans - BE 0785.532.328			33,33	31/12/2024	EUR	534,00	513,00
RIVER PARK SARL, Rue des Bains 23-25, L-1212 LUXEMBOURG - B 236.748	6.000,00	50,00	50,00	31/12/2024	EUR	-4,10	11,00
Rosenstein S.A., Avenue du Swing 12, 4361 SANEM - Luxembourg - B 191 237			100,00	31/12/2024	EUR	-8,34	-4,37
SART-TILMAN PROPERTIES SA , Boulevard d'Avroy 19, 4000 LIEGE - BE 0757 717 874			33,33	31/12/2024	EUR	77,00	6,00
Scheutbosch S.P.R.L., Rue de l' Etuve, 12 , 1000 BRUXELLES - BE 0717.666.673			99,00	31/12/2024	EUR	464,00	-22,00
SDAN SASC, Rue du Faubourg Saint-Honore91, 75008 Paris - France - 825 199 215	1.500,00	50,00		31/12/2024	EUR	3,16	76,00
Trilogis Park S.A., Rue des Anglais, 6 A , 4430 Ans - BE 0872.637.437			50,00	31/12/2024	EUR	4,62	1,08
VB Finco S.A.R.L., Avenue du Swing 12, L-4367 Belvaux Luxembourg - B 236 112	10.200,00	85,00	15,00	31/12/2024	EUR	-6,44	-916,00
Via T Albert S.A., Rue de l' Etuve, 12 , 1000 BRUXELLES - B 0680 406 993	10.000,00	100,00		31/12/2024	EUR	537,00	392,00
Via T Albert 2 S.A., Rue de l' Etuve, 12, 1000 BRUXELLES - B0725 690 751	10.000,00	100,00		31/12/2024	EUR	68,00	479,00
Federale Assurance A.A.M., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 0403.274.332	136.010,00	72,56		31/12/2024	EUR	100,00	7,00

(*) suivant la codification officielle.

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif		Codes	Montants
C.	Placements	8.03	2.371.387.104
I.	Terrains et constructions	8.03.221	
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	687.378.629
-	Entreprises liées	8.03.222.1	682.837.385
1.	Participations	8.03.222.11	437.014.410
2.	Bons, obligations et créances	8.03.222.12	245.822.975
-	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	4.541.244
3.	Participations	8.03.222.21	689.280
4.	Bons, obligations et créances	8.03.222.22	3.851.964
III.	Autres placements financiers	8.03.223	1.684.008.475
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	118.511.730
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	1.255.247.352
3.	Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	
4.	Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	
5.	Autres prêts	8.03.223.5	310.249.393
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	
7.	Autres	8.03.223.7	
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

Valeur comptable nette	Juste valeur

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

C.II.1.221.23 C. LOCATION FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

C.II.1.222.12.1. PARTICIPATIONS

C.II.1.222.12.2. BONS, OBLIGATIONS ET CREANCES

C.II.1.222.21.3. PARTICIPATIONS

C.II.1.222.22.4. BONS, OBLIGATIONS ET CREANCES

C.III.1.223.11. A) ACTIONS OU PARTS AUTRES QUE SUB B) et C)

C.III.1.223.13. C) PARTS DANS DES FONDS DE PLACEMENT

C.III.2.223.21. A) TITRES DE PLACEMENT A REVENU FIXE

C.III.5.223.52. B) AUTRES PRETS GARANTIS

C.III.5.223.53. C) PRETS NON GARANTIS

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	0
124.244.399	391.674.704
17.500.000	26.393.213
100.000	689.280
3.850.000	3.851.964
35.984.679	37.276.082
4.767.430	33.294.089
313.478.189	435.561.991
3.768.154	4.284.513
0	0

--	--

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

C.II.2. Voir Annexe 20

C.II.4. Voir Annexe 20

C.III.1. Voir Annexe 20

C.III.2. Voir Annexe 20

C.III.5. Voir Annexe 20

C.II.1. Voir Annexe 20

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.

Ventilation du poste G.III de l' actif si celui-ci représente un montant important.

Defferd costs payés en avance

Comptes de régularisation

Montant
5.328.821
2.737.949

N° 5. Etat du capital

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)
- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

2.Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103		
8.05.111.102		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3	0	0
8.05.2		

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 5. Etat du capital (suite).

C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par

- l'entreprise elle-même
- ses filiales

D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

- .Montant des emprunts convertibles en cours
- .Montant du capital à souscrire
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

- .Nombre de droits de souscription en circulation
- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

3.Suite au paiement de dividendes en actions

- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
8.05.3.1		
8.05.3.2		
8.05.4.1		
8.05.4.2		
8.05.4.3		
8.05.4.4		
8.05.4.5		
8.05.4.6		
8.05.4.7		
8.05.4.8		

N° 5. Etat du capital (suite)

E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

dont : - détenues par la société elle-même

 - détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 5. Etat du capital (suite et fin)

G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,
AVEC LA VENTILATION SUIVANTE

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes,
telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux
articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte
des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007
relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du
21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

EUR

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

Montants

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a)Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	60.000.000
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	60.000.000
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	60.000.000

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
TOTAL	8.07.2.5	

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	155.810
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	1.187.045

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Produits à reporter

Charges à imputer

Montants
166
8.066.770

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 10. Informations concernant les comptes techniques.

[illegible]

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé	Codes	Montants
A. Affaires directes		
1) Primes brutes :	8.10.07.720.1	152.482.266
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	92.483.488
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	59.998.778
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	57.250.671
2. Primes uniques :	8.10.11	95.231.595
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	62.360.319
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	89.547.016
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	574.931
2) Solde de réassurance	8.10.15	-621.833
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	2.047.204
 B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	
 III. Assurances non-vie et vie, affaires directes		
Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	155.621.936
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	
- dans les autres pays :	8.10.20	

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR
N°11. [Etat relatif au personnel employé.

CATEGORIES	Codes	Exercice clôturé			Exercice précédent		
		Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
		1	2	3	4	5	6
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	8.11.1	0	79,9	90.694	88	87,5	117.397
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	8.11.2						
TOTAL	8.11.3	0	79,9	90.694	88	87,5	117.397

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.]

[Ainsi modifié par l'article 10, § 1er de l'arrêté royal du 4 août 1996.]

A/ Mutuelle Vie**B/****C/****0408183324****2025-09-30****00346****EUR****N° 11. Etat relatif au personnel employé.**

Quant au personnel :

- A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	80	88
b) l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	14,0	79,0
- personnel de direction	8.11.11.1	7	6
- employés	8.11.11.2	7	73
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	90.694	117.397

- B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20		
b) l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22		

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	7.625.114
1. a) Rémunérations	8.12.111	5.098.230
b) Pensions	8.12.112	
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	163.546
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	1.442.452
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	663.331
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	257.555
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	0
a) Dotations (+)	8.12.15.1	
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	()
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	
II. Biens et services divers*	8.12.2	24.780.604
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	1.133.380
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	0
1. Dotations (+)	8.12.41	
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	()
V. Autres charges courantes*	8.12.5	176.864
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	13.960
a) Précompte immobilier	8.12.511	
b) Autres	8.12.512	13.960
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	162.904
3. Charges théoriques*	8.12.53	
4. Autres	8.12.54	
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(2.709.712)
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	2.709.712
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	202.778
b) Autres*	8.12.612	2.506.934
2. Autres produits courants	8.12.62	
TOTAL	8.12.7	31.006.250

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N°13. Autres produits, autres charges

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

Intérêts intersociétés FA reçus

Autres

Intérêts bancaires comptes à vue

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

Intérêts prêt subordonné

Intérêts intersociétés FA payés

Dépenses diverses

Montants

956.020

52.459

194

172

243

100

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N°14. Résultats exceptionnels

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Précompte mobolier payé pour tier

Montants
49.286

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1.Impôts sur le résultat de l'exercice :

- a. Versements anticipés et précomptes remboursables
- b. Autres éléments imputables
- c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)
- d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)

2.Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés :
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	4.696
8.15.1.634.1	0
8.15.1.634.11	3.145.404
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	(3.145.404)
8.15.1.634.14	
8.15.1.634.2	4.696
8.15.1.634.21	4.696
8.15.1.634.22	

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 15. Impôts sur le résultat

- B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal
(si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Réserves à détaxer: plus-values actions

Fonds pour dotations futures

Dépenses non admises

Montants
23.691.870
-8.986.297
2.514.729

- C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

- 1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

- 2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	0
8.15.4.11	
8.15.4.2	0

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

A. Taxes :

1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers

2. Autres taxes à charge de l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1. Prélèvement professionnel

2. Prélèvement mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	4.417.787	6.439.589
8.16.12	140.900	1.815.450
8.16.21	5.318.861	9.800.458
8.16.22	0	0

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	
b) de tiers :	8.17.021	47.466.344
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	
b) autres :	8.17.031	69.206
E. Marchés à terme* :		
a)opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b)opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c)opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d)opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e)opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f)opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g)autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	22.837.363
h)autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	2.884.790
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.

H. Autres (à spécifier) :

8.17.06	
8.17.06B	
8.17.07	0

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	445.645.266	482.672.412	3.950.000	5.450.000
1 + 3 Participations	8.18.222.01	171.120.062	210.389.594	100.000	100.000
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	274.525.204	272.282.817	3.850.000	5.350.000
- subordonnés	8.18.222.021	274.525.204	272.282.817		
- autres	8.18.222.022	0	0	3.850.000	5.350.000
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232		0		0
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02		0		0
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	55.683.487	24.544.138	93.729	0
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412				
III. Autres créances	8.18.413	55.683.487	24.544.138	93.729	0

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- B. Passifs subordonnés	8.18.12	55.000.000	55.000.000		
- G. Dettes	8.18.42	13.804.380	0		0
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421				
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422				
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425	13.804.380	0		

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

**N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
(suite et fin)**

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50	0	877.838
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53	5.865	730.647
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54	6.043.917	9.079.417

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (*).

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60		
- Participations	8.18.60.1		
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

EUR

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	84.521
8.19.42	

- Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.

1. Emoluments du (des) commissaire(s)

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Montants
8.19.5	65.948
8.19.6	
8.19.61	
8.19.62	
8.19.63	
8.19.7	
8.19.71	
8.19.72	
8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1.Constitution et ajustements d'amortissements

2.Réductions de valeurs

3.Provisions pour risques et charges

4.Provisions techniques

5.Réévaluations

6.Autres

REGLES D'EVALUATION Les règles d'évaluation décrites ci-dessous sont celles appliquées pour l'ensemble des compagnies d'assurance du Groupe Fédérale Assurance, à savoir : La mutuelle Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune. A

C T I F IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique B) Les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps et de montant supérieur à 1.000 euros (et 300.000 euros comme seuil pour les développements informatiques) sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par immobilisations incorporelles il y a lieu d'entendre les ressources de nature incorporelle (telles que frais de développement, concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, goodwill, acomptes versés) destinées à être affectées durablement à l'activité de l'entreprise et susceptibles de générer des futurs avantages économiques pour l'entreprise. Les immobilisations incorporelles autres que celles achetées à des tiers doivent être inscrites à l'actif à leur coût de revient. Les charges de développements

A/ Mutuelle Vie	B/	C/	0408183324	2025-09-30	00346	EUR
------------------------	-----------	-----------	-------------------	-------------------	--------------	------------

informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir d'un seuil de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats. Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros. A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées : - Prestations internes et externes : Amortissement selon la durée d'utilisation prévue de l'application fournie (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans - Licences et logiciels : Amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans. ? - Par licences et logiciels, on entend : - Licences logiciels achetées à des tiers et non liées à des développements informatiques ; - Licences logiciels utilisées dans le cadre de services à la clientèle ; - Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet. - Licences logiciels et frais de développement de sites internet : 3 ans. - Goodwill : Amortissement en fonction de sa durée d'utilisation avec un minimum de 5 ans et un maximum de 10 ans. PLACEMENTS (rubrique C.) Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.) - Les immeubles sont enregistrés à leur prix d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. - Ce prix (hors terrain) est amorti au prorata du nombre de jours, selon la méthode linéaire, au taux de 3 % l'an, ou sur la durée prévue de l'utilisation du bien. Les amortissements du coût de la construction sont pratiqués à partir de l'année de leur réception provisoire. - Les frais accessoires sont amortis de la même manière que le montant en principal. - En cas de plus-value de réévaluation, celle-ci fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restante d'amortissement de l'immeuble. - Pour les immeubles de placement, si la valeur de marché est comprise entre 70 et 100% de la valeur nette comptable, la décision d'impairment appartient au comité d'investissement immobilier, qui tranchera sur base d'une analyse documentée. Si la valeur de marché est inférieure à 70% de la valeur nette comptable et si cette moins-value latente est durable, un impairment, correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, sera pris en charge, acté dans le compte de résultats. - Les biens immobiliers acquis en vue d'une construction à ériger ou d'une reconstruction sont comptabilisés à leur prix d'achat et ne font l'objet d'aucun amortissement. - Nue-propriété : La nue-propriété est inscrite à sa valeur d'acquisition en vertu du principe général de l'inscription des actifs à leur valeur d'acquisition, conformément à l'Avis CNC n° 162-2. Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.) Ces placements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Ces immobilisations font, le cas échéant, l'objet de réduction de valeur lorsque le conseil d'administration estime qu'une dépréciation présente un caractère durable. Sur proposition du conseil

A/ Mutuelle Vie	B/	C/	0408183324	2025-09-30	00346	EUR
------------------------	-----------	-----------	-------------------	-------------------	--------------	------------

d'administration, ces placements peuvent être réévalués lorsque la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable. Autres placements financiers (sous-rubrique C.III.) Ces placements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, frais supplémentaires exclus. Conformément à l'article 33 de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994, les actions et les obligations sont inventoriées de manière individuelle. Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1) Pour les titres à revenu variable, une réduction de valeur est actée en fin d'exercice si la valeur du titre fait apparaître une dépréciation durable par rapport à son prix d'inventaire. Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2) - Lorsque la valeur d'acquisition du titre à revenu fixe diffère de sa valeur de remboursement, cette différence est prise en résultat prorata temporis de la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. - Une réduction de valeur est éventuellement actée en fin d'exercice si la valeur du titre par rapport à son prix d'inventaire fait apparaître une dépréciation durable. Conformément à l'Arrêté Royal du 9 octobre 2014, les critères pris en compte pour déterminer si une dépréciation est durable ou non tiennent compte de l'ensemble des risques attendus. A chaque clôture comptable, une évaluation prospective des risques de non-respect de ses engagements par le débiteur du titre ou de la créance est effectuée et ce, en fonction de leurs probabilités de survenance. Les critères utilisés pour l'application de cette disposition et d'acter une réduction de valeur sont : o la hauteur de la dépréciation par rapport à son prix d'inventaire (en %); o la durée observée de la dépréciation; o l'information qualitative sur le titre en possession qui indique par exemple l'existence des difficultés financières, une restructuration, un défaut de paiement des intérêts ou du principal, une dégradation significative de notation ou une augmentation importante du spread. Prêts et crédits hypothécaires (C.III.4) Ces sommes correspondent aux montants des prêts accordés sous déduction des remboursements effectués. Lorsque le remboursement à l'échéance des prêts est incertain ou compromis, une réduction de valeur est opérée. Autres prêts (C.III.5) Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction des remboursements effectués. Lorsque leur remboursement à l'échéance est incertain ou compromis, une réduction de valeur est opérée. Dépôts auprès des établissements de crédit (C.III.6) Ces sommes sont reprises à leur valeur nominale. Autres règles particulières Produits dérivés Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values ne sont pas comptabilisées. Les résultats sur produits dérivés à des fins de couverture se neutralisent avec les variations de valeur des éléments couverts. Eléments d'actifs libellés en devises Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours comptant à la date de clôture de l'exercice. Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition. Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

monétaires est pris en charge au compte de résultats; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter. PLACEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS LIEES A UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITES «VIE» ET DONT LE RISQUE DE PLACEMENT N'EST PAS SUPPORTE PAR L'ENTREPRISE (rubrique D.) Ces placements sont portés à l'actif à leur valeur actuelle (valeur de marché). PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES (rubrique D.bis) Les provisions sont évaluées conformément aux traités de réassurance. CREANCES (rubrique E.) Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. AUTRES ELEMENTS D'ACTIF (rubrique F.) Actifs corporels (sous-rubrique F.I.) Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. Le mobilier de bureau et le matériel dont la valeur d'acquisition est inférieure à 1.000,00 EUR sont pris directement en charge. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire de la manière suivante : - mobilier et matériel de bureau : 10% ou la durée d'utilisation prévue; - matériel roulant : 20%; - installations, machines et équipements électroniques : 20% ou la durée d'utilisation prévue. Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.) Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique G.) Intérêts et loyers acquis et non échus (sous-rubrique G.I.) Les coupons et intérêts acquis et non échus sont évalués échéance par échéance avant déduction du précompte mobilier. Autres comptes de régularisation (sous-rubrique G.III.) Soit les revenus acquis et les charges à reporter imputables à un exercice ultérieur. ? P A S S I F INTERETS DES TIERS (rubrique A.bis) Les intérêts minoritaires ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de Fédérale Assurance, Société Coopérative. FONDS POUR DOTATIONS FUTURES (rubrique B.bis) Sont portés sous ce poste, les fonds dont la répartition aux assurés n'a pas encore été déterminée au moment de la clôture de l'exercice. Ceci ne concerne que l'assurance Vie. PROVISIONS TECHNIQUES (rubrique C.) Constituées avec prudence, sincérité et bonne foi afin de couvrir tous les risques et charges prévus et en conformité avec les règles prescrites par les organismes de contrôle. Provisions pour primes non acquises (sous-rubrique C.I.) - Pour les polices (autres que «Tous Risques» et «Assurance Contrôle») dont l'échéance annuelle n'est pas le 1er janvier, la méthode prorata temporis est utilisée. - La provision pour primes non acquises «Tous Risques» et «Assurance Contrôle» est calculée en fonction de la durée des garanties assurées. Provisions d'assurance «Vie» (sous-rubrique C. II.) - Calculées conformément à la réglementation en vigueur - Les provisions pour les assurances vie de la branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs ou de type capitalisation ainsi que celles de la branche 26 sont calculées selon les formules actuarielles s'appuyant sur les bases techniques des contrats. - Les provisions pour les assurances vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités de compte par le cours d'une unité du fonds en question.

A/ Mutuelle Vie	B/	C/	0408183324	2025-09-30	00346	EUR
------------------------	-----------	-----------	-------------------	-------------------	--------------	------------

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif. - Assurance Maladie Invalidité (Collective). Constitution d'une réserve de prime correspondant au prorata de prime non consommée égal à 41,25 % de la prime (c.à.d. 50 % - la commission). - Assurance Complémentaire contre le Risque d'Invalidité (Individuelle). Constitution d'une réserve de vieillissement et de lissage qui est alimentée chaque année par 90 % de la prime afférente à la quote-part de Fédérale Assurance (réassurance déduite). La réserve totale est limitée à 10 fois la prime. - De la réserve est déduite la quote-part de sinistres à charge de Fédérale Assurance, à savoir : - les sinistres payés ; - les variations de réserves des sinistres consolidés. ? - Provision de longévité. La réserve de longévité concerne les produits de rentes (Collective & Individuelle) et les combinaisons CDACA et CDSCA (Individuelle). Elle est constituée par la différence entre les provisions calculées selon les formules actuarielles s'appuyant sur les bases techniques des contrats et ces mêmes provisions recalculées avec des assurés rajeunis de 5 ans. Provisions pour sinistres (sous-rubrique C.III.) Calculées conformément à la réglementation en vigueur. Constituées des provisions évaluées dossier par dossier concernant les sinistres survenus avant et non encore terminés à la date de clôture de l'exercice comptable, des provisions pour indemnités supplémentaires relatives au coût du renouvellement et de l'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie, des provisions IBN(E)R, des provisions pour frais de gestion futurs, des provisions pour égalisation, et des provisions complémentaires dites "clignotants" prévues par l'art. 11 de l'A.R. du 16 janvier 2002 (M.B. du 14 février 2002). Provisions pour risques en cours Pour la Caisse Commune : La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats, comme défini dans l'article 34 quater de l'AR du 17 novembre 1994. Le calcul de l'ensemble estimé de la charge des sinistres prend en compte un facteur d'actualisation conforme aux dispositions de l'article 34 sexies de l'AR du 17 novembre 1994. Cette actualisation de l'ensemble estimé de la charge des sinistres s'applique sur les produits accident de travail en appliquant le facteur d'actualisation sur les flux déterminé par la cadence de paiements de sinistres. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation n'est pas supérieure à une estimation prudente du taux de rendement des actifs placés en représentation des provisions pour sinistres pendant le délai nécessaire au paiement de ces sinistres. En outre, il n'est pas supérieur au plus faible des deux taux suivants : - celui du rendement desdits actifs sur les cinq dernières années; - celui du rendement desdits actifs dans l'année précédant l'établissement du bilan. Pour la Société Coopérative : La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats,

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

comme défini dans l'article 34 quater de l'AR du 17 novembre 1994. L'évaluation est faite sur l'ensemble des branches d'assurance non-vie qui font partie des produits commercialisés. En cas des risques particuliers la société évalue les risques et les évolutions attendues dans les différentes branches d'assurance non-vie et détermine la nécessité de comptabiliser une provision additionnelle pour risques en cours. ? Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (sous-rubrique C.IV.) Pour la Société Coopérative : Se rapportent aux ristournes restant à liquider des exercices antérieurs et des ristournes de l'exercice en cours. Pour la Mutuelle Vie : Se rapportent aux participations bénéficiaires accordées au cours de l'exercice et le solde des exercices antérieurs non-encore affectés aux contrats. Provision pour égalisation et catastrophes (sous-rubrique C.V.) Pour la Caisse Commune : La société se réserve le droit de constituer des provisions afin de faire face à une détérioration des résultats consécutive aux modifications démographiques, à la chute des taux d'intérêt, à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres. Pour la Société Coopérative : Outre la constitution de la provision obligatoire prévue par la Communication D 151 de l'Office de Contrôle des Assurances (CBFA), la société se réserve le droit de constituer des provisions techniques d'égalisation complémentaires. Ces provisions sont alimentées par prélèvement sur les résultats techniques après octroi des ristournes. Autres provisions techniques (sous-rubrique C.VI.) Pour la Caisse Commune : - Réserve d'indexation (article 20ter de l'A.R. du 21 décembre 1971). Pour la Société Coopérative : - Provision de vieillissement pour les branches maladie et revenu garanti. Pour la Mutuelle Vie : - Le fonds de réserve est la réserve prévue par le législateur (cf. Arrêté Royal 1969). Il est alimenté par une partie du solde bénéficiaire du compte de résultat de l'année. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (rubrique E.) A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir les risques de pertes et de charges probables dont le montant ne peut qu'être estimé. DEPOTS RECUS DES REASSUREURS (rubrique F.) Ces dépôts, repris à leur valeur nominale, correspondent à la couverture de la part des réassureurs dans les provisions techniques telle qu'elle est stipulée dans les traités de réassurance. ? DETTES (rubrique G.) Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique H.) Charges à imputer et revenus imputables à un exercice ultérieur. ? COMPTE DE RESULTATS Les frais d'administration généraux de la société comprenant les frais de personnel, les biens et services et les amortissements sont répartis en fonction de clés basées sur l'activité du personnel, entre : - les frais de gestion liés à l'acquisition; - les frais internes de gestion des sinistres; - les frais de gestion des placements; - les frais d'administration.

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions

2.Terrains et constructions

3.Autres

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).

A.Exposé des modifications et leurs justifications

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*) : Non

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*) :

* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (*): Non

* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*) : Non

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

* Biffer ce qui ne convient pas.

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

- . Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**):

Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**):

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base
du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;
33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

Conformément à l'art. 4, 2ème alinéa, les informations complémentaires suivantes sont fournies:

Au 1er octobre 2025, FEDERALE Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie sera fusionnée avec FEDERALE Assurance.

Comme l'association dissoute cessera d'exister à cette date, l'exercice comptable 2025 est clos le 30 septembre 2025 au lieu du 31 décembre 2025 comme décrit par l'AR du 17/11/1994

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

A/ Mutuelle Vie B/ C/ 0408183324 2025-09-30 00346 EUR

Nr 25. Prêts-citoyens thématiques (entreprises d'assurance).

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.001		
2. Affectation des fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.002		
2.a. Projets éligibles (art. 9 de la loi)	8.25.002.001		
2.b. Autres placements	8.25.002.002		

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	58.831.151	105.422.459
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	7.890.650	9.023.276	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	0	0
I. Frais d'établissement*	211	0	0	1. Capital souscrit*	111.1	0	0
1. Frais de constitution et d'augmentation de capital	211.1	0		2. Capital non appelé (-)	111.2	(0)	(0)
2. Frais d'émission d'emprunts	211.2	0	0	II. Primes d'émission	112	0	0
3. Frais de restructuration	211.3			III. Plus-values de réévaluation*	113	0	46.623.948
4. Autres frais d'établissement	211.4			1. Autres que sub 2.	113.1	0	46.623.948
II. Immobilisations incorporelles*	212	7.890.650	9.023.276	2. Plus-values de réévaluation sur actifs transférés du poste C. au poste D. de l'actif	113.2	0	0
1. Goodwill*	212.1	0	0	IV. Réserves*	114	47.852.692	47.852.692
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	7.890.650	9.023.276	1. Réserve légale	114.1	570.000	570.000
3. Acomptes versés	212.3	0	0	2. Réserves indisponibles	114.2	22.162.669	22.162.669
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	2.315.221.170	2.330.752.927	a) pour actions propres*	114.21	0	0
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	0	6.686.646	b) autres*	114.22	22.162.669	22.162.669
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre*	221.1	0	0	3. Réserves immunisées*	114.3	820.367	820.367
2. Autres	221.2	0	6.686.646	4. Réserves disponibles	114.4	24.299.656	24.299.656
a) Immeubles destinés à la location*	221.21	0	0	V. Résultat reporté	115	10.978.459	10.945.819
b) Immeubles en construction et acomptes	221.22	0	0	1. Bénéfice reporté	115.1	10.978.459	10.945.819
c) Location-financement et droits similaires*	221.23	0	6.686.646	2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	449.595.266	488.122.412	VI. -	-		
- Entreprises liées*	222.1	445.645.266	482.672.412	B. Passifs subordonnés* (états n°7 et 18)	12	60.000.000	60.000.000
1. Participations*	222.11	171.120.062	210.389.594	I. Emprunts convertibles	121	0	0
2. Bons, obligations et créances*	222.12	274.525.204	272.282.817	II. Emprunts non convertibles	122	60.000.000	60.000.000
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation*	222.2	3.950.000	5.450.000	Bbis. Fonds pour dotations futures*	13	172.266.570	181.252.867
3. Participations*	222.21	100.000	100.000				
4. Bons, obligations et créances*	222.22	3.850.000	5.350.000				
III. Autres placements financiers	223	1.865.625.904	1.835.943.870	C. Provisions techniques* (état n°7)	14	2.125.040.927	2.080.647.152
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable* (état n°1)	223.1	118.207.936	164.124.912				
a) actions ou parts autres que sub b) et c)	223.11	68.839.453	115.390.756	I. Provision pour primes non acquises et risques en cours*	141	0	0
b) actions de sociétés d'investissement	223.12	0	0	II. Provision d'assurance 'vie' *	142	2.097.368.528	2.054.938.741

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
c) parts dans des fonds de placement	223.13	49.368.483	48.734.156	III. Provision pour sinistres*	143	16.775.636	18.147.483
2. Obligations et autres titres à revenu fixe* (état n°1)	223.2	1.437.168.575	1.369.522.735	IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes*	144	7.808.112	7.459.485
a) obligations de placement et autres titres de placement à revenu fixe	223.21	1.437.168.575	1.369.522.735	V. Provision pour égalisation et catastrophes*	145	0	0
b) obligations de trésorerie et autres titres de trésorerie à revenu fixe*	223.22	0	0	VI. Autres provisions techniques*	146	3.088.652	101.442
3. Parts dans des pools d'investissement*	223.3	0	0				
4. Prêts et crédits hypothécaires*	223.4	0	0				
5. Autres prêts*	223.5	310.249.393	302.296.223				
a) avances sur contrats 'vie'	223.51	23.241.784	20.672.578				
b) autres prêts garantis	223.52	232.531.109	220.633.601				
c) prêts non garantis	223.53	54.476.500	60.990.044				
6. Dépôts auprès des établissements de crédit*	223.6	0	0				
a) de plus d'un an	223.61	0	0				
b) d'un an au plus	223.62	0	0				
7. Autres.	223.7	0	0				
a) location-financement et droits similaires*	223.71	0	0				
b) instruments financiers*	223.72	0	0				
c) autres*	223.73	0	0				
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes*	224	0	0				
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise*	23	25.924.492	24.771.355	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise* (état n°7)	15	25.924.492	24.771.355
I. Terrains et constructions	231	0	0				
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n° 2 et 18)	232	0	0	E. Provisions pour autres risques et charges	16	0	0
- Entreprises liées*	232.1	0	0	I. Provisions pour pensions et obligations similaires*	161	0	0
1. Participations*	232.11	0	0	II. Provisions pour impôts	162		0
2. Bons, obligations et créances*	232.12	0	0	1. Impôts différés*	162.1		
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation*	232.2	0	0	2. Autres charges fiscales*	162.2		
3. Participations*	232.21	0	0	III. Autres provisions (état n°6)	163	0	0
4. Bons, obligations et créances*	232.22	0	0				

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
III.	Autres placements financiers	233	25.924.492	24.771.355	F. Dépôts reçus des réassureurs*	17	2.682.016	2.682.016
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable*	233.1	25.924.492	24.771.355				
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe*	233.2	0	0				
a)	titres de placement à revenu fixe	233.21	0	0				
b)	titres de trésorerie à revenu fixe	233.22	0	0				
3.	Parts dans des pools d'investis- sement*	233.3	0	0				
4.	Prêts et crédits hypothécaires*	233.4	0	0				
5.	Autres prêts*	233.5	0	0				
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit*	233.6	0	0				
7.	Autres.	233.7	0	0				
IV.	Autres	234	0	0				
Dbis. Part des réassureurs dans les provisions techniques*		24	2.479.875	2.299.809				
I.	Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	0	0				
II.	Provision d'assurance 'vie'	242	0	0				
III.	Provision pour sinistres	243	2.479.875	2.299.809				
IV.	Provision pour participations aux béné- fices et ristournes	244	0	0				
V.	Autres provisions techniques	245	0	0				
VI.	Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de pla- cement n'est pas supporté par l'entre- prise	246	0	0				
E.	Créances* (états n° 18 et 19)	41	77.259.244	62.346.828	G. Dettes* (états n°7 et 18)	42	33.460.348	33.157.663
I.	Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	12.895.077	7.210.090	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	1.820.445	1.240.715
1.	Preneurs d'assurance*	411.1	11.216.403	5.343.257	1. Preneurs d'assurance	421.1	59.736	26.444
2.	Intermédiaires d'assurance*	411.2	1.670.389	1.737.461	a) dettes techniques	421.11	59.736	26.444
3.	Autres	411.3	8.285	129.372	1° primes payées avant l'échéance*	421.111	-14	0
a)	charges techniques à récupérer*	411.31	0	0	2° risques suspendus*	421.112	0	0

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b) comptes courants des entreprises d'assurance	411.32	864	103.236	3° franchises consignées*	421.113	0	0
c) autres	411.33	7.421	26.136	4° autres	421.114	59.750	26.444
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	96.912	663.060	b) autres	421.12	0	0
1. Créances garanties*	412.1	0	0	2. Intermédiaires d'assurance	421.2	0	0
2. Autres	412.2	96.912	663.060	3. Comptes courants des entreprises d'assurances	421.3	83.072	0
III. Autres créances	413	64.267.255	54.473.679	4. Autres	421.4	1.677.638	1.214.271
1. Compte courant du siège social étranger*	413.1	0	0	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	1.140.018	475.036
2. Cautionnements versés en numéraire*	413.2	451.667	301.912	1. Part des réassureurs dans les charges techniques à récupérer	422.1	0	0
3. Autres*	413.3	63.815.588	54.171.767	2. Dettes techniques	422.2	0	0
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	3. Autres	422.3	1.140.018	475.036
F. Autres éléments d'actif (Etat n°4)	25	10.343.707	24.437.672	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
I. Actifs corporels	251	0	754	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
1. Installations, machines, équipement électronique et outillage	251.1	0	754	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
2. Mobilier et matériel roulant	251.2	0	0	IV. Dettes envers des établissements de crédit*	424	0	0
3. Stocks et autres actifs corporels*	251.3	0	0	1. de plus d'un an	424.1		
II. Valeurs disponibles*	252	10.343.707	24.436.918	2. d'un an au plus	424.2	0	0
III. Actions propres	253	0	0	V. Autres dettes	425	30.499.885	31.441.912
IV. Autres*	254	0	0	1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	1.342.855	1.556.891
				a) impôts	425.11	155.810	146.911
				b) rémunérations et charges sociales	425.12	1.187.045	1.409.980
				2. Autres	425.2	29.157.030	29.885.021
				a) compte courant du siège social étranger*	425.21	0	0
				b) cautionnements reçus en numéraire	425.22	0	0
				c) Office National des Pensions	425.23	0	0
				d) capitaux non liquidés sur prêts consentis	425.24	0	0
				e) fonds de reconstitution des prêts reconstituables annuités*	425.25	0	0
				f) dettes de location-financement et assimilées	425.26	0	0
				g) autres*	425.27	29.157.030	29.885.021

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431 / 433	40.120.264	38.022.282	H. Comptes de régularisation* (état n°8)	434 / 436	1.033.897	3.720.635
I. Intérêts et loyers acquis non échus*	431	32.053.494	25.612.311	I. Produits à reporter	434	165.699	276.208
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0	1. Instruments financiers*	434.1	0	110.509
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0	2. Ecart de conversion des devises	434.2	0	0
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0	3. Autres	434.3	165.699	165.699
III. Autres comptes de régularisation*	433	8.066.770	12.409.971	II. Charges à imputer	435	494.039	628.171
1. Autres produits acquis	433.1	0	0	III. Autres	436	374.160	2.816.256
2. Charges à reporter	433.2	5.328.821	6.189.201				
3. Autres	433.3	2.737.949	6.220.770				
TOTAL	21/43	2.479.239.402	2.491.654.148	TOTAL	11/43	2.479.239.402	2.491.654.148

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
		00	01	02	03	04	05
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	2.011.361	2.011.361				
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	3.139.670	3.139.670				
aa) primes émises*	710.11	3.139.670	3.139.670				
bb) variation des primes restant à émettre* (augmentation +, réduction -)	710.12	0	0				
- fin d'exercice (+)	710.121						
- début d'exercice (-)	710.122	()	()	()	()	()	()
cc) frais de police, d'avenant et de quittance*	710.13						
b) Primes cédées aux réassureurs* (-)	710.2	(1.128.309)	(1.128.309)	()	()	()	()
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	710.3	0	0				
aa) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours (augmentation -, réduction +)	710.31	0	0				
- début d'exercice (+)	710.3101						
- fin d'exercice (-)	710.3102	()	()	()	()	()	()
bb) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée reçue (+)	710.32						
cc) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée cédée (-)	710.33	()	()	()	()	()	()
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	710.4	0	0				
aa) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours (augmentation +, réduction -)	710.41	0	0				
- début d'exercice (-)	710.4101	()	()	()	()	()	()
- fin d'exercice (+)	710.4102						
bb) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée reçue (-)	710.42	()	()	()	()	()	()
cc) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée cédée (+)	710.43						
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)*	711						
2bis. Produits des placements*	712	191.823	191.823				
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	180.889	180.889				
aa) entreprises liées	712.11	180.889	180.889				
1° participations	712.111	180.889	180.889				
2° bons, obligations et créances	712.112						
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12						
1° participations	712.121						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
		00	01	02	03	04	05
2° bons, obligations et créances	712.122						
b) Produits des autres placements	712.2	10.934	10.934				
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21						
1° produits autres que sub 2°	712.211						
2° loyer théorique*	712.212						
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	10.934	10.934				
1° titres à revenu variable	712.221						
2° titres à revenu fixe	712.222	10.934	10.934				
3° parts dans des pools d'investissement	712.223						
4° prêts et crédits hypothécaires	712.224						
5° autres prêts	712.225						
6° dépôts auprès des établissements de crédit	712.226						
7° intérêts versés par les réassureurs	712.227						
8° instruments financiers*	712.228						
9° autres	712.229						
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3						
aa) reprises d'amortissements	712.31						
bb) reprises de réductions de valeur	712.32						
cc) écarts de conversion des devises*	712.33						
dd) instruments financiers*	712.34						
ee) autres	712.35						
d) Plus-values sur réalisations	712.4						
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.41						
bb) d'autres placements	712.42						
1° terrains et constructions	712.421						
2° titres à revenu variable	712.422						
3° titres à revenu fixe	712.423						
4° autres	712.424						
cc) différences de change*	712.43						
dd) instruments financiers	712.44						
ee) autres	712.45						
	713						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
3. Autres produits techniques nets de réassurance	714	0	0				
a) Autres produits bruts	714.1						
aa) capitaux constitutifs de rentes*	714.11						
bb) intérêts moratoires en assurance crédit	714.12						
cc) autres*	714.13						
b) Autres charges de réassurance (-)	714.2	()	()	()	()	()	()
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(774.423)	(774.423)	()	()	()	()
a) Montants payés nets	610.1	1.274.673	1.274.673				
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	1.549.118	1.549.118				
1° prestations*	610.111	1.523.765	1.523.765				
2° frais externes de gestion des sinistres*	610.112						
3° frais internes de gestion des sinistres*	610.113	25.352	25.352				
4° charges techniques récupérées (-)	610.114	()	()	()	()	()	()
bb) part des réassureurs (-)	610.12	(274.445)	(274.445)	()	()	()	()
1° prestations*	610.121	274.445	274.445				
2° charges techniques récupérées (-)	610.122	()	()	()	()	()	()
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	610.2	-500.250	-500.250				
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	-385.564	-385.564				
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation + , réduction -)	610.211	-385.564	-385.564				
- fin d'exercice (+)	610.211.01	5.189.711	5.189.711				
- début d'exercice (-)	610.211.02	(5.575.275)	(5.575.275)	()	()	()	()
(*) variation de la provision pour prestations à régler (augmentation + , réduction -)	610.211.1	-385.564	-385.564				
- fin d'exercice (+)	610.211.101	5.189.711	5.189.711				
- début d'exercice (-)	610.211.102	(5.575.275)	(5.575.275)	()	()	()	()
(**) variation de la provision relative aux rentes (augmentation +, réduction -)	610.211.2	0	0				
i) variation de la provision relative aux rentes provisoires dues (augmentation +, réduction -)	610.211.21	0	0				
- fin d'exercice (+)	610.211.2101						
- début d'exercice (-)	610.211.2102	()	()	()	()	()	()
ii) variation de la provision relative aux rentes définitives dues (augmentation +, réduction -)	610.211.22	0	0				
- fin d'exercice (+)	610.211.2201						
- début d'exercice (-)	610.211.2202	()	()	()	()	()	()
2° provision pour sinistres transférée cédée (+)	610.212						
3° provision pour sinistres transférée							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			00	01	02		
reçue (-)	610.213	()	()	()	()	()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation -, réduction +)	610.214	0	0				
- fin d'exercice (-)	610.214.01	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.214.02						
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	-114.686	-114.686				
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation -, réduction +)	610.221	-114.686	-114.686				
- fin d'exercice (-)	610.221.01	(1.106.294)	(1.106.294)	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.221.02	991.608	991.608				
(*) variation de la provision pour prestations à régler (augmentation -, réduction +)	610.221.1	-114.686	-114.686				
- fin d'exercice (-)	610.221.101	(1.106.294)	(1.106.294)	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.221.102	991.608	991.608				
(**) variation de la provision relative aux rentes (augmentation -, réduction +)	610.221.2	0	0				
i) variation de la provision relative aux rentes provisoires dues (augmentation -, réduction +)	610.221.21	0	0				
- fin d'exercice (-)	610.221.2101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.221.2102						
ii) variation de la provision relative aux rentes définitives dues (augmentation -, réduction +)	610.221.22	0	0				
- fin d'exercice (-)	610.221.2201	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.221.2202						
2° provision pour sinistres transférée cédée (-)	610.222	()	()	()	()	()	()
3° provision pour sinistres transférée reçue (+)	610.223						
4° variation des charges techniques à récu- pérer (augmentation +, réduction -)	610.224	0	0				
- fin d'exercice (+)	610.224.01						
- début d'exercice (-)	610.224.02	()	()	()	()	()	()

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
		00	01	02	03	04	05
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611	0	0				
a) variation de la provision de vieillissement, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.1	0	0				
aa) variation de la provision de vieillissement, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.11	0	0				
1° variation de la provision de vieillissement (augmentation -, réduction +)	611.111	0	0				
- fin d'exercice (-)	611.111.01	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	611.111.02						
2° provision de vieillissement transférée cédée (-)	611.112	()	()	()	()	()	()
3° provision de vieillissement transférée reçue (+)	611.113						
bb) variation de la provision de vieillissement, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	611.12	0	0				
1° variation de la provision de vieillissement (augmentation +, réduction -)	611.121	0	0				
- fin d'exercice (+)	611.12101						
- début d'exercice (-)	611.12102	()	()	()	()	()	()
2° provision de vieillissement transférée cédée (+)	611.122						
3° provision de vieillissement transférée reçue (-)	611.123	()	()	()	()	()	()
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.2	0	0				
aa) variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.21	0	0				
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	611.211	0	0				
- fin d'exercice (-)	611.21101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	611.21102						
2° autres provisions transférées cédées (-)	611.212	()	()	()	()	()	()
3° autres provisions transférées reçues (+)	611.213						
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation +, réduction -)	611.214	0	0				
- fin d'exercice (+)	611.21401						
- début d'exercice (-)	611.21402	()	()	()	()	()	()
bb) variation des autres provisions techniques, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	611.22	0	0				
1° variation des autres provisions techniques (augmentation +, réduction -)	611.221	0	0				
- fin d'exercice (+)	611.22101						
- début d'exercice (-)	611.22102	()	()	()	()	()	()
2° autres provisions techniques transférées cédées (+)	611.222						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			00	01	02		
3° autres provisions techniques transférées reçues (-)	611.223	()	()	()	()	()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation -, réduction +)	611.224	0	0				
- fin d'exercice (-)	611.22401	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	611.22402						
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(0)	(0)	()	()	()	()
a) Montants payés nets	612.1	0	0				
aa) montants bruts	612.11						
1° à charge des provisions constituées antérieurement	612.111						
2° à charge de l'exercice	612.112						
bb) part des réassureurs (-)	612.12	()	()	()	()	()	()
b) Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	612.2	0	0				
aa) variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	612.21	0	0				
1° variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes (augmentation + , réduction -)	612.211	0	0				
- fin d'exercice (+)	612.21101						
(*) dotation de l'exercice	612.211011						
(**) autre	612.211012						
- début d'exercice (-)	612.21102	()	()	()	()	()	()
2° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée cédée (+)	612.212						
3° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée reçue (-)	612.213	()	()	()	()	()	()
bb) variation de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	612.22	0	0				
1° variation de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes (augmentation -, réduction +)	612.221	0	0				
- fin d'exercice (-)	612.22101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	612.22102						
2° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée cédée (-)	612.222	()	()	()	()	()	()
3° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée reçue (+)	612.223						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			00	01	02		
7. Frais d'exploitation nets (-)	613	(818.868)	(818.868)	()	()	()	()
a) Frais d'acquisition	613.1	354.833	354.833				
aa) commissions d'acquisition* (état n°10)	613.11						
1° commissions aux intermédiaires	613.111						
2° commissions aux entreprises d'assurances et de réassurances	613.112						
bb) frais de gestion liés à l'acquisition*	613.12	354.833	354.833				
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0				
- fin d'exercice (-)	613.201	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	613.202						
c) Frais d'administration*	613.3	555.540	555.540				
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices* (-)	613.4	(91.505)	(91.505)	()	()	()	()
7bis. Charges des placements* (-)	614	(59.175)	(59.175)	()	()	()	()
a) Charges de gestion des placements	614.1	59.175	59.175				
aa) charges des dettes*	614.11	0	0				
1° intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	614.111						
2° amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	614.112						
3° autres charges des dettes	614.113						
4° intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	614.114	()	()	()	()	()	()
bb) instruments financiers	614.12						
cc) provisions à caractère financier	614.13	0	0				
1° dotations	614.131						
2° utilisations et reprises (-)	614.132	()	()	()	()	()	()
dd) frais de gestion des placements*	614.14	70.323	70.323				
ee) intérêts versés aux réassureurs	614.15						
ff) autres	614.16	-11.147	-11.147				
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2						
aa) amortissements	614.21						
bb) réductions de valeurs	614.22						
cc) écarts de conversion des devises*	614.23						
dd) instruments financiers	614.24						
ee) autres	614.25						
c) Moins-values sur réalisations	614.3						
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	614.31						
bb) d'autres placements	614.32						
1° terrains et constructions	614.321						
2° titres à revenu variable	614.322						
3° titres à revenu fixe	614.323						
4° autres	614.324						

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
cc) différences de change*	614.33						
dd) instruments financiers	614.34						
ee) autres	614.35						
	615						
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	616	(62.736)	(62.736)	()	()	()	()
a) Autres charges brutes	616.1	62.736	62.736				
aa) capitaux de rentes constitués*	616.11						
bb) capitaux constitutifs de rentes* (-)	616.12	()	()	()	()	()	()
cc) capitaux d'allocations constitués*	616.13						
dd) capitaux constitutifs d'allocations* (-)	616.14	()	()	()	()	()	()
ee) différences de change sur sinistres payés (+/-)	616.15	0	0				
(+)	616.15.01						
(-)	616.15.02	()	()	()	()	()	()
ff) Prise des écarts de conversion des provisions techniques libellées en devises (+/-)	616.16	0	0				
(+)	616.16.01						
(-)	616.16.02	()	()	()	()	()	()
gg) autres*	616.17	62.736	62.736				
b) Autres produits de réassurance (-)	616.2	(0)	(0)	()	()	()	()
aa) différences de change sur sinistres payés, part des réassureurs (+/-) :	616.21	0	0				
(-)	616.21.01	()	()	()	()	()	()
(+)	616.21.02						
bb) Prise des écarts de conversion de la part des réassureurs dans les provisions techniques, libellée en devises (+/-)	616.22	0	0				
(-)	616.22.01	()	()	()	()	()	()
(+)	616.22.02						
cc) autres*	616.23						
	617						
	618						
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	619	0	0				
aa) variation de la provision pour égalisation et catastrophes, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	619.1	0	0				
1° variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	619.11	0	0				
- fin d'exercice (-)	619.1101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	619.1102						
2° provision pour égalisation et catastrophes							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
		00	01	02	03	04	05
transférée cédée (-)	619.12	()	()	()	()	()	()
3° provision pour égalisation et catastrophes							
transférée reçue (+)	619.13						
bb) variation de la provision pour égalisation et catastrophes, part des réassureurs							
(augmentation +, réduction -)	619.2	0	0				
1° variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation +, réduction -)	619.21	0	0				
- fin d'exercice (+)	619.2101						
- début d'exercice (-)	619.2102	()	()	()	()	()	()
2° provision pour égalisation et catastrophes							
transférée cédée (+)	619.22						
3° provision pour égalisation et catastrophes							
transférée reçue (-)	619.23	()	()	()	()	()	()
10. Résultat du compte technique non vie							
Bénéfice (+)	710 / 619	487.983	487.983				
Perte (-)	619 / 710	(0)	(0)	()	()	()	()

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Opérations d'assurance directe en Belgique				Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
		Total	Vie	Pension légale			
		00	01	02	03		
1. Primes nettes de réassurance	720	151.750.629	151.750.629				
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	152.482.266	152.482.266				
aa) primes émises*	720.11	152.482.266	152.482.266				
bb) variation des primes restant à émettre* (augmentation + , réduction -)	720.12	0	0				
fin d'exercice (+)	720.121						
début d'exercice (-)	720.122	()	()	()		()	()
cc) frais de police, d'avenant et de quittance*	720.13						
b) Primes cédées aux réassureurs* (-)	720.2	(731.638)	(731.638)	()		()	()
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance* (augmentation - , réduction +)	720.3	0	0				
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs* (augmentation + , réduction -)	720.4	0	0				
-	721						
2. Produits des placements*	722	88.276.189	88.276.189				
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	13.278.028	13.278.028				
aa) entreprises liées	722.11	13.018.923	13.018.923				
1° participations	722.111	5.763.896	5.763.896				
2° bons, obligations et créances	722.112	7.255.027	7.255.027				
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participations	722.12	259.105	259.105				
1° participations	722.121						
2° bons, obligations et créances	722.122	259.105	259.105				
b) Produits des autres placements	722.2	48.232.238	48.232.238				
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	88.934	88.934				
1° produits autres que sub 2°	722.211	88.934	88.934				
2° loyer théorique*	722.212						
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	48.143.304	48.143.304				
1° titres à revenu variable	722.221	8.560.527	8.560.527				
2° titres à revenu fixe	722.222	32.176.165	32.176.165				
3° parts dans des pools d'investissement	722.223						
4° prêts et crédits hypothécaires	722.224	71.147	71.147				
5° autres prêts	722.225	7.252.542	7.252.542				
6° dépôts auprès des établissements de crédit	722.226						
7° intérêts versés par les réassureurs	722.227						
8° instruments financiers*	722.228						
9° autres	722.229	82.925	82.925				

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Opérations d'assurance directe en Belgique				Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
		Total	Vie	Pension légale			
		00	01	02	03		
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	1.790.187	1.790.187				
aa) reprises d'amortissements	722.31						
bb) reprises de réductions de valeur	722.32	1.790.187	1.790.187				
cc) écarts de conversion des devises*	722.33						
dd) instruments financiers*	722.34						
ee) autres	722.35						
d) Plus-values sur réalisations	722.4	24.975.736	24.975.736				
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.41						
bb) d'autres placements	722.42	24.916.532	24.916.532				
1° terrains et constructions	722.421	667.770	667.770				
2° titres à revenu variable	722.422	23.721.880	23.721.880				
3° titres à revenu fixe	722.423	526.882	526.882				
4° autres	722.424						
cc) différences de change*	722.43	59.204	59.204				
dd) instruments financiers	722.44						
ee) autres	722.45						
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif* (produits)	723	3.735.687	3.735.687				
a) Terrains et constructions	723.1						
b) Placements dans des entreprises liées et participations	723.2						
c) Autres placements financiers	723.3	3.735.687	3.735.687				
aa) actions, parts et autres titres à revenu variable	723.31	3.735.687	3.735.687				
bb) obligations et autres titres à revenu fixe	723.32						
cc) autres	723.33						
d) Autres	723.4						
4. Autres produits techniques nets de réassurance	724	153.503	153.503				
a) Autres produits bruts*	724.1	153.503	153.503				
b) Autres charges de réassurance (-)	724.2	(0)	(0)	()		()	()
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	(138.596.477)	(138.596.477)	()		()	()
a) Montants payés nets	620.1	139.648.141	139.648.141				
aa) montants bruts	620.11	139.692.565	139.692.565				
1° prestations*	620.111	139.211.774	139.211.774				
2° frais externes de gestion des sinistres*	620.112	45.266	45.266				
3° frais internes de gestion des sinistres*	620.113	435.525	435.525				

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
		Total	Vie	Pension légale		
		00	01	02	03	05
4° charges techniques récupérées (-)	620.114	()	()	()	()	()
bb) part des réassureurs (-)	620.12	(44.424)	(44.424)	()	()	()
1° prestations*	620.121	44.424	44.424			
2° charges techniques récupérées (-)	620.122	()	()	()	()	()
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	-1.051.664	-1.051.664			
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	-986.283	-986.283			
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation + , réduction -)	620.211	-986.283	-986.283			
- fin d'exercice (+)	620.211.01	11.585.925	11.585.925			
- début d'exercice (-)	620.211.02	(12.572.208)	(12.572.208)	()	()	()
2° provision pour sinistres transférée cédée (+)	620.212					
3° provision pour sinistres transférée reçue (-)	620.213	()	()	()	()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation - , réduction +)	620.214	0	0			
- fin d'exercice (-)	620.214.01	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	620.214.02					
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	-65.381	-65.381			
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation - , réduction +)	620.221	-65.381	-65.381			
- fin d'exercice (-)	620.221.01	(1.373.581)	(1.373.581)	()	()	()
- début d'exercice (+)	620.221.02	1.308.201	1.308.201			
2° provision pour sinistres transférée cédée (-)	620.222	()	()	()	()	()
3° provision pour sinistres transférée reçue (+)	620.223					
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation + , réduction -)	620.224	0	0			
- fin d'exercice (+)	620.224.01					
- début d'exercice (-)	620.224.02	()	()	()	()	()
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621	-47.024.309	-47.024.309			
a) Variation de la provision d' assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	-42.910.115	-42.910.115			
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11	-42.910.115	-42.910.115			
1° variation de la provision d' assurance 'vie'						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Opérations d'assurance directe en Belgique				Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
		Total	Vie	Pension légale			
		00	01	02	03	04	05
(augmentation -, réduction +)	621.111	-42.429.787	-42.429.787				
- fin d'exercice (-)	621.111.01	(2.097.368.528)	(2.097.368.528)	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.111.02	2.054.938.741	2.054.938.741				
2° provision d'assurance 'vie' transférée cédée (-)	621.112	(1.200.156)	(1.200.156)	()		()	()
3° provision d'assurance 'vie' transférée reçue (+)	621.113	719.827	719.827				
bb) variation de la provision d'assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	621.12	0	0				
1° variation de la provision d'assurance 'vie' (augmentation+-, réduction -)	621.121	0	0				
- fin d'exercice (+)	621.12101						
- début d'exercice (-)	621.12102	()	()	()		()	()
2° provision d'assurance 'vie' transférée cédée (+)	621.122						
3° provision d'assurance 'vie' transférée reçue (-)	621.123	()	()	()		()	()
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.2	-4.114.194	-4.114.194				
aa) variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.21	-4.114.194	-4.114.194				
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	621.211	-4.140.347	-4.140.347				
(*) variation des provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (augmentation -, réduction +)	621.211.1	-1.153.137	-1.153.137				
- fin d'exercice (-)	621.211.101	(25.924.492)	(25.924.492)	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.211.102	24.771.355	24.771.355				
(**) variation du fonds de réserve (augmentation -, réduction +)	621.211.2	0	0				
- fin d'exercice (-)	621.211.201	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.211.202						
(***) variation des autres provisions (augmentation -, réduction +)	621.211.3	-2.987.210	-2.987.210				
- fin d'exercice (-)	621.211.301	(3.088.652)	(3.088.652)	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.211.302	101.442	101.442				
2° autres provisions transférées cédées (-)	621.212	(725.729)	(725.729)	()		()	()
3° autres provisions transférées reçues (+)	621.213	751.881	751.881				
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation +, réduction -)	621.214	0	0				
- fin d'exercice (+)	621.21401						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Opérations d'assurance directe en Belgique				Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
		Total	Vie	Pension légale			
		00	01	02	03	04	05
- début d'exercice (-)	621.21402	()	()	()		()	()
bb) variation des autres provisions techniques, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.22	0	0				
1° variation des autres provisions techniques (augmentation + , réduction -)	621.221	0	0				
(*) variation des provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (augmentation + , réduction -)	621.221.1	0	0				
- fin d'exercice (+)	621.221.101						
- début d'exercice (-)	621.221.102	()	()	()		()	()
(**) variation des autres provisions (augmentation + , réduction -)	621.221.2	0	0				
- fin d'exercice (+)	621.221.201						
- début d'exercice (-)	621.221.202	()	()	()		()	()
2° autres provisions techniques transférées cédées (+)	621.222						
3° autres provisions techniques transférées reçues (-)	621.223	()	()	()		()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation - , réduction +)	621.224	0	0				
- fin d'exercice (-)	621.22401	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.22402						
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	(348.626)	(348.626)	()		()	()
a) Montants payés nets	622.1	0	0				
aa) montants bruts	622.11						
1° à charge des provisions constituées antérieurement	622.111						
2° à charge de l'exercice	622.112						
bb) part des réassureurs (-)	622.12	()	()	()		()	()
b) Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	622.2	348.626	348.626				
aa) variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	622.21	348.626	348.626				
1° variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes	622.211	348.626	348.626				
réduction -)	622.21101	7.808.112	7.808.112				
- fin d'exercice (+)	622.211011	7.808.112	7.808.112				
(*) dotation de l'exercice	622.211012						
(**) autre	622.21102	(7.459.485)	(7.459.485)	()		()	()
- début d'exercice (-)							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
		00	01	02	03	04	05
2° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée cédée (+)	622.212						
3° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée reçue (-)	622.213	()	()	()		()	()
bb) variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	622.22	0	0				
1° variation de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes (augmentation -, réduction +)	622.221	0	0				
- fin d'exercice (-)	622.22101	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	622.22102						
2° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée cédée (-)	622.222						
3° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée reçue (+)	622.223						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Opérations d'assurance directe en Belgique				Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
		Total	Vie	Pension légale			
		00	01	02	03	04	05
8. Frais d'exploitation nets (-)	623	(29.960.520)	(29.960.520)	()		()	()
a) Frais d'acquisition	623.1	11.028.002	11.028.002				
aa) commissions d'acquisition* (état n°10)	623.11	2.047.204	2.047.204				
1° commissions aux intermédiaires	623.111	2.047.204	2.047.204				
2° commissions aux entreprises d'assurances et de réassurances	623.112						
bb) frais de gestion liés à l'acquisition*	623.12	8.980.798	8.980.798				
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	623.2	0	0				
- fin d'exercice (-)	623.201	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	623.202						
c) Frais d'administration*	623.3	18.932.517	18.932.517				
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices* (-)	623.4	()	()	()		()	()
9. Charges des placements* (-)	624	(33.107.467)	(33.107.467)	()		()	()
a) Charges de gestion des placements	624.1	1.923.240	1.923.240				
aa) charges des dettes*	624.11	11.213	11.213				
1° intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	624.111						
2° amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	624.112						
3° autres charges des dettes	624.113	11.213	11.213				
4° intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	624.114	()	()	()		()	()
bb) instruments financiers	624.12						
cc) provisions à caractère financier	624.13	0	0				
1° dotations	624.131						
2° utilisations et reprises (-)	624.132	()	()	()		()	()
dd) frais de gestion des placements*	624.14	1.651.364	1.651.364				
ee) intérêts versés aux réassureurs	624.15						
ff) autres	624.16	260.663	260.663				
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	29.910.096	29.910.096				
aa) amortissements	624.21						
bb) réductions de valeurs	624.22	29.910.096	29.910.096				
cc) écarts de conversion des devises*	624.23						
dd) instruments financiers	624.24						
ee) autres	624.25						
c) Moins-values sur réalisations	624.3	1.274.131	1.274.131				
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	624.31						
bb) d'autres placements	624.32	1.247.354	1.247.354				
1° terrains et constructions	624.321						
2° titres à revenu variable	624.322	808.848	808.848				
3° titres à revenu fixe	624.323	295.040	295.040				

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
		00	01	02	03	04	05
4° autres	624.324	143.466	143.466				
cc) différences de change*	624.33	26.776	26.776				
dd) instruments financiers	624.34						
ee) autres	624.35						
10. Corrections de valeurs sur placements du poste D. de l'actif* (charges) (-)	625	(2.387.314)	(2.387.314)	()		()	()
a) Terrains et constructions	625.1						
b) Placements dans des entreprises liées et participations	625.2						
c) Autres placements financiers	625.3	2.387.314	2.387.314				
aa) actions, parts et autres titres à revenu variable	625.31	2.387.314	2.387.314				
bb) obligations et autres titres à revenu fixe	625.32						
cc) autres	625.33						
d) Autres	625.4						
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	(815.183)	(815.183)	()		()	()
a) Autres charges brutes*	626.1	815.183	815.183				
b) Autres produits de réassurance* (-)	626.2	()	()	()		()	()
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.)* (-)	627	()	()	()		()	()
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation -, réduction +)	628	8.986.297	8.986.297				
- fin d'exercice (-)	62801	(172.266.570)	(172.266.570)	()		()	()
- début d'exercice (+)	62802	181.252.867	181.252.867				
13. Résultat du compte technique vie							
Bénéfice (+)	720 / 628	662.409	662.409				
Perte (-)	628 / 720	(0)	(0)	()		()	()

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé**Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)****III. Compte non technique détaillé**

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)		
Bénéfice (+)	(710 / 619)	487.983
Perte (-)	(619 / 710)	(0)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)		
Bénéfice (+)	(720 / 628)	662.409
Perte (-)	(628 / 720)	(0)
3. Produits des placements*	730	160.717
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	99.131
aa) entreprises liées	730.11	99.131
1° participations	730.111	99.131
2° bons, obligations et créances	730.112	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participations	730.12	0
1° participation	730.121	0
2° bons, obligations et créances	730.122	0
b) Produits des autres placements	730.2	10.660
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	0
1° produits autres que sub 2°	730.211	0
2° loyer théorique*	730.212	0
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	10.660
1° titres à revenu variable	730.221	0
2° titres à revenu fixe	730.222	10.660
3° parts dans des pools d'investissement	730.223	0

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé**Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)****III. Compte non technique détaillé**

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé		Codes	Exercice clôturé
	4° prêts et crédits hypothécaires	730.224	0
	5° autres prêts	730.225	0
	6° dépôts auprès des établissements de crédit	730.226	0
	7° -	730.227	
	8° instruments financiers*	730.228	0
	9° autres	730.229	0
c)	Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	0
	aa) reprises d'amortissements	730.31	0
	bb) reprises de réductions de valeurs	730.32	0
	cc) écarts de conversion des devises*	730.33	0
	dd) instruments financiers*	730.34	0
	ee) autres	730.35	0
d)	Plus-values sur réalisations	730.4	50.926
	aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.41	0
	bb) d'autres placements	730.42	50.926
	1° terrains et constructions	730.421	0
	2° titres à revenu variable	730.422	50.926
	3° titres à revenu fixe	730.423	0
	4° autres	730.424	0
	cc) différences de change*	730.43	0
	dd) instruments financiers	730.44	0
	ee) autres	730.45	0
4.	Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	0

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
5. Charges des placements* (-)	630	(1.911.552)
a) Charges de gestion des placements	630.1	1.892.301
aa) charges des dettes*	630.11	1.892.301
1° intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	630.111	1.892.301
2° amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	630.112	0
3° autres charges des dettes	630.113	0
4° intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	630.114	(0)
bb) instruments financiers	630.12	0
cc) provisions à caractère financier	630.13	0
1° dotations	630.131	0
2° utilisations et reprises (-)	630.132	(0)
dd) frais de gestion des placements*	630.14	0
ee) -	630.15	
ff) autres	630.16	0
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	0
aa) amortissements	630.21	0
bb) réductions de valeur	630.22	0
cc) écarts de conversion des devises*	630.23	0
dd) instruments financiers	630.24	0
ee) autres	630.25	0
c) Moins-values sur réalisations	630.3	19.251
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	630.31	
bb) d'autres placements	630.32	18.834
1° terrains et constructions	630.321	0
2° titres à revenu variable	630.322	18.834
3° titres à revenu fixe	630.323	0

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé		Codes	Exercice clôturé
	4° autres	630.324	0
	cc) différences de change*	630.33	417
	dd) instruments financiers	630.34	0
	ee) autres	630.35	0
6.	Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	(0)
7.	Autres produits* (état n° 13)	732	1.202.093
	a) Produits d' actifs autres que les placements	732.1	193.614
	b) Reprises des corrections de valeur sur actifs autres que les placements	732.2	0
	aa) reprises d'amortissements	732.21	0
	bb) reprises de réductions de valeur	732.22	0
	cc) écarts de conversion des devises	732.23	0
	dd) instruments financiers	732.24	0
	ee) autres	732.25	0
	c) Plus-values sur réalisations d'actifs autres que les placements	732.3	19.555
	aa) plus-values sur réalisations d'actifs	732.31	19.555
	bb) différences de change	732.32	0
	cc) instruments financiers	732.33	0
	dd) autres	732.34	0
	d) Recettes de courtage	732.4	0
	e) Versements reconstitutifs des prêts reconstituables par annuités	732.5	0
	f) Instruments financiers	732.6	0
	g) Autres*	732.7	988.924

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé**Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)****III. Compte non technique détaillé**

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
8. Autres charges* (état n° 13) (-)	632	(515.028)
a) Corrections de valeur sur actifs autres que les placements	632.1	0
aa) amortissements	632.11	0
bb) réductions de valeur	632.12	0
cc) écarts de conversion des devises	632.13	0
dd) instruments financiers	632.14	0
ee) autres	632.15	0
b) Moins-values sur réalisations d'actifs autres que les placements	632.2	0
aa) moins-values sur réalisation d'actifs	632.21	0
bb) différences de change	632.22	0
cc) instruments financiers	632.23	0
dd) autres	632.24	0
c) Recettes de courtage ristournées aux intermédiaires	632.3	0
d) Variation du fonds de reconstitution des prêts reconstituables par annuités (augmentation +, réduction -)	632.4	0
- fin d'exercice (+)	632.401	0
- début d'exercice (-)	632.402	(0)
e) Instruments financiers	632.5	0
f) Autres*	632.6	515.028
g) Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	632.7	(0)
8bis. Résultat courant avant impôts		
Bénéfice (+)	710 / 632	86.622
Perte (-)	632 / 710	(0)

A/ Mutuelle Vie

B/

C/

0408183324

2025-09-30

00346

EUR

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé**Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)****III. Compte non technique détaillé**

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
9. -	-	
10. -	-	
11. Produits exceptionnels* (état n° 14)	733	0
a) Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	733.1	0
b) Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels*	733.2	0
c) Autres produits exceptionnels	733.3	0
12. Charges exceptionnelles* (état n° 14) (-)	633	(49.286)
a) Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur actifs incorporels et corporels*	633.1	0
b) Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations)*	633.2	0
c) Autres charges exceptionnelles	633.3	49.286
d) Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	633.4	(0)
13. Résultat exceptionnel		
Bénéfice (+)	733 / 633	0
Perte (-)	633 / 733	(49.286)
14. -	-	

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition
ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
15. Impôts sur le résultat* (-/+)	634 / 734	-4.696
a) Impôts* (état n°15) (-)	634	(4.696)
b) Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales*	734	0
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	0
a) Impôts différés (-)	635	(0)
b) Régularisations d'impôts différés et reprises de provisions pour impôts différés	735	0
16. Résultat de l'exercice		
Bénéfice (+)	710 / 635	32.640
Perte (-)	635 / 710	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	0
b) Transfert aux réserves immunisées* (-)	636	(0)
18. Résultat de l'exercice à affecter		
Bénéfice (+)	710 / 636	32.640
Perte (-)	636 / 710	(0)

